



AgEcon SEARCH
RESEARCH IN AGRICULTURAL & APPLIED ECONOMICS

The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library

This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.

Help ensure our sustainability.

Give to AgEcon Search

AgEcon Search

<http://ageconsearch.umn.edu>

aesearch@umn.edu

*Papers downloaded from **AgEcon Search** may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.*

No endorsement of AgEcon Search or its fundraising activities by the author(s) of the following work or their employer(s) is intended or implied.

A qui profitent les transferts par les crédits du FEOGA ?

Mr Lucien Bourgeois

Citer ce document / Cite this document :

Bourgeois Lucien. A qui profitent les transferts par les crédits du FEOGA ?. In: Économie rurale. N°145, 1981. pp. 20-24;

doi : <https://doi.org/10.3406/ecoru.1981.2795>

https://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_1981_num_145_1_2795

Fichier pdf généré le 08/05/2018

Abstract

The EAGGF expenses are often considered as a help to agricultural producers only. Such a help would be requested because of an insufficient competitiveness of European farmers. Then, the increasing budgetary expenses would be the result of the more and more "artificial" protection of the Community production.

In fact, the problem is set differently. As a matter of fact, we can note that a good many decisions are incomprehensible as far as the interest of the producer is concerned ; we have to look for other explanations. In fact, the choices that are carried out depend on many arbitrations between the confronted powers.

It does not appear obvious, when considering figures, that the expansion of agricultural production, a better distribution of income between farmers or a will of the Community for nutritious independence are the most frequently used criterion. In fact, supplying consumers at the lowest price and indirectly backing up the rest of are sometimes what is prevailing.

Résumé

On analyse souvent les dépenses du FEOGA* comme une aide aux seuls producteurs agricoles. Cette aide serait rendue nécessaire par une compétitivité insuffisante des agriculteurs européens. L'accroissement des dépenses budgétaires serait donc la conséquence de la protection de plus en plus «artificielle» de la production communautaire.

Dans la réalité, le problème se pose autrement, on constate en effet qu'un certain nombre de décisions sont incompréhensibles dans l'optique de l'intérêt du producteur et qu'il faut chercher d'autres explications. Les choix réalisés dépendent, en fait, de nombreux arbitrages entre les forces en présence.

Il n'apparaît pas évident, au vu des chiffres, que l'expansion de la production agricole, la meilleure répartition dans les revenus entre agriculteurs ou la volonté d'indépendance alimentaire de la communauté soient les critères les plus utilisés. En fait, l'approvisionnement des consommateurs au prix le plus bas et le soutien indirect au reste de l'économie sont parfois prédominants.

A QUI PROFITENT LES TRANSFERTS PAR LES CREDITS DU FEOGA * ?

Lucien BOURGEOIS

Fédération Nationale Bovine.

Résumé :

On analyse souvent les dépenses du FEOGA* comme une aide aux seuls producteurs agricoles. Cette aide serait rendue nécessaire par une compétitivité insuffisante des agriculteurs européens. L'accroissement des dépenses budgétaires serait donc la conséquence de la protection de plus en plus «artificielle» de la production communautaire.

Dans la réalité, le problème se pose autrement, on constate en effet qu'un certain nombre de décisions sont incompréhensibles dans l'optique de l'intérêt du producteur et qu'il faut chercher d'autres explications. Les choix réalisés dépendent, en fait, de nombreux arbitrages entre les forces en présence.

Il n'apparaît pas évident, au vu des chiffres, que l'expansion de la production agricole, la meilleure répartition dans les revenus entre agriculteurs ou la volonté d'indépendance alimentaire de la communauté soient les critères les plus utilisés. En fait, l'approvisionnement des consommateurs au prix le plus bas et le soutien indirect au reste de l'économie sont parfois prédominants.

Summary :

WHO PROFIT BY THE EAGGF SUPPLIES

The EAGGF expenses are often considered as a help to agricultural producers only. Such a help would be requested because of an insufficient competitiveness of European farmers. Then, the increasing budgetary expenses would be the result of the more and more "artificial" protection of the Community production.

In fact, the problem is set differently. As a matter of fact, we can note that a good many decisions are incomprehensible as far as the interest of the producer is concerned; we have to look for other explanations. In fact, the choices that are carried out depend on many arbitrations between the confronted powers.

It does not appear obvious, when considering figures, that the expansion of agricultural production, a better distribution of income between farmers or a will of the Community for nutritious independence are the most frequently used criterion. In fact, supplying consumers at the lowest price and indirectly backing up the rest of economy are sometimes what is prevailing.

On analyse souvent les dépenses du FEOGA comme une aide au revenu des producteurs agricoles. En fait, ceux-ci sont loin d'être les seuls bénéficiaires de ces crédits.

Dans certains cas, les dépenses du FEOGA sont dues à une importation excessive de produits en provenance des pays tiers. Ces importations constituent une monnaie d'échange pour la vente de produits industriels. Dans ces conditions, on peut difficilement parler d'une aide à l'agriculture.

Dans d'autres cas, on s'aperçoit que les dépenses sont dues à un souci de modérer par tous les moyens l'évolution du prix à la consommation. Là aussi, il est difficile de parler d'aide au producteur.

Quand enfin, on analyse les dépenses du FEOGA en termes de contribution à l'amélioration des plus bas revenus, on s'aperçoit que les dépenses actuelles sont relativement inefficaces et que, dans certains cas, elles auraient même un effet contraire. Prenons successivement un certain nombre de critères pour analyser les dépenses du FEOGA en 1979.

● **Les dépenses du FEOGA sont pour une part importante des transferts, en faveur de certains pays tiers ou d'autres secteurs de l'économie**

Les dépenses agricoles constituent l'essentiel des

dépenses engagées par le budget des communautés, parce que la politique agricole est la première et la plus importante politique commune. De ce fait, il a toujours été tentant de se servir des crédits à l'agriculture pour réaliser des objectifs concernant d'autres secteurs de l'économie ou les rapports entre la CEE et les pays tiers.

La Commission des Communautés Européennes a négocié certains accords internationaux, dans le cadre du GAAT (1) ou des pays ACP (2), en acceptant de nombreuses dérogations à la préférence communautaire pour des produits agricoles. Des importations excessives par rapport aux besoins de la consommation européenne peuvent en découler. Cela nécessite alors des dépenses pour stocker et exporter les excédents ainsi constitués. Il s'agit d'une dépense affectée à la partie agricole du budget du FEOGA, alors qu'en réalité, ces importations ont servi de monnaie d'échange pour l'achat de produits industriels fabriqués par la CEE. Ces crédits devraient être analysés davantage comme une aide indirecte à l'exportation des produits industriels.

Il n'est pas question de nier la nécessité d'établir une certaine solidarité entre la CEE et les pays en voie de développement. Rien ne permet, cependant, de justifier que les agriculteurs doivent en assumer, seuls, une grande partie des conséquences : perte de revenu occasionnée par la désorganisation des marchés que cela entraîne et de

* Fonds Européen d'orientation et de garantie agricole.

1. General Agreement Tariff and Trade, négociations du Tokyo Round.

2. Afrique Caraïbes Pacifique. Convention de Lomé.

ce fait, responsabilité politique des dépenses budgétaires qui permettent de compenser en partie cette perte de revenu.

La plupart du temps, dans le cadre des accords GATT ou ACP, les concessions accordées dans le domaine agricole sont assorties de contreparties permettant une plus grande pénétration des produits industriels européens. Une analyse rigoureuse en termes de coûts et bénéfices, devrait normalement prendre en compte les dépenses occasionnées par ces concessions, dans le bilan des exportations de produits industriels.

Un effort de classement de ce type de dépenses présenté au Parlement Européen par un parlementaire français a montré que **les dépenses pour le secteur agricole seraient alors ramenées à 52 % du total du budget du FEOGA**, alors qu'elles apparaissent dans la comptabilité actuelle pour 73 %.

Au-delà de la polémique autour de ce type de calcul, il faudrait s'interroger sur les bénéficiaires de ces concessions. Négociées au nom d'une idée généreuse d'aide en faveur de pays moins avancés, contribuent-elles à l'expansion dans ces pays ? De nombreux auteurs ont montré que dans la réalité, l'avantage était faible quand il n'était pas négatif. Pour de nombreux produits en provenance des pays ACP, par exemple, la CEE s'est engagée à ne percevoir que 10 % des prélèvements normaux à l'importation, l'État exportateur pouvant se servir des 90 % de différence pour abonder ses crédits budgétaires. Malheureusement, le rapport des forces sur le marché ne leur est pas favorable et ce sont les firmes d'importation qui bénéficient des différences de prix.

● **Les dépenses du FEOGA ne sont pas liées à l'importance de la production de chaque secteur**

Quand on analyse la répartition des dépenses du FEOGA entre les secteurs de production, on s'aperçoit qu'il y a de grandes différences, surtout quand on rapporte ces chiffres à l'importance de la production dans la production agricole totale.

Le but d'une telle étude n'est bien évidemment pas de critiquer la répartition actuelle sous prétexte d'injustices entre les secteurs. La différence de traitement provient essentiellement du mode de soutien des marchés qui a été choisi. Les secteurs «dépensiers» sont surtout ceux qui bénéficient d'un système de «deficiency payment» comme le tabac ou les oléagineux. Il y a de fortes dépenses budgétaires, mais en contrepartie, l'industrie européenne dispose de ces produits au cours mondial.

De même, les fortes dépenses peuvent être la conséquence de ce que nous avons décrit dans la première partie. Ainsi, en est-il pour le secteur du sucre. La mécanique des quotas mise en place pour le soutien de ce marché ne devrait pas entraîner de fortes dépenses, puisque les betteraviers acceptent de payer une cotisation pour abonder les crédits du FEOGA pour le soutien de la partie garantie au prix européen. Pour la partie excédentaire aux besoins de la CEE, les producteurs ont accepté d'être payés au prix mondial. Les dépenses de ces dernières années sont dues, en fait, aux importations de sucre en provenance des pays ACP.

De même, dans le secteur laitier, les producteurs font valoir que le coût élevé est essentiellement dû à l'absence de prélèvements sur les matières grasses d'origine végétale, pour la plupart importées.

Tableau 1 — Dépenses du FEOGA de 1974 à 1979 et importance de la production

(Moyenne sur cinq ans, entre parenthèses année 1979)

Secteurs dépensiers	% budget		% prod.
Tabac	3,3	(2,3)	0,4
Matières grasses	5,2	(6,2)	1,2
Sucre*	4,7	(4,7)	2,5
Produits laitiers	47,2	(46,6)	19,5
Céréales	14,4	(16,5)	12,0
Autres secteurs			
Viande bovine	10,7	(7,7)	16,0
Fruits et légumes	3,1	(4,6)	11,0
Vin	1,5	(0,6)	5,0
Porc	0,9	(1,1)	12,3
Œufs, volailles	0,5	(1,0)	7,6

* Déduction faite des cotisations sucre prélevées.

Source : CEE rapport financier concernant le FEOGA et Eurostat.

Si l'on se livre au même travail de classement pour la France, on s'aperçoit que les grandes cultures (céréales et sucre) coûtent plus cher que les produits laitiers. On s'aperçoit aussi que les productions méditerranéennes bénéficient d'aides aussi infimes que l'ensemble des viandes (2,9 % et 3,2 %). Ces deux secteurs qui constituent près de la moitié de la production française occasionnent des dépenses peu supérieures à celles des produits oléagineux qui ne représentent pourtant que moins de 1 % de la production totale.

Tableau 2 — Versements du FEOGA pour la France, en 1980

	% dépenses	% prod.
Oléagineux	3,9	1,0
Céréales	24,5	17,0
Sucre*	16,0	3,1
Lait	36,0	18,0
Viandes	3,2	29,0
Fruits et légumes	0,7	11,0
Vin	2,2	10,0

* Déduction faite des cotisations.

Source : CEE rapport financier concernant le FEOGA et Eurostat.

De ce fait, les dépenses occasionnées pour la gestion des marchés revêtent une importance très différente par rapport à la valeur des produits.

Tableau 3 — Dépenses FEOGA de 1974 à 1979 par rapport à la valeur de la production, par ordre décroissant (en %)

(Entre parenthèses, chiffres de 1979)

Tabac	63,0	(65,8)	Viande bovine	4,8	(4,3)
Matières grasses	27,8	(54,6)	Fruits et légumes	2,0	(3,8)
Produits laitiers	17,3	(23,8)	Vin	2,0	(1,3)
Sucre*	24,7	(19,0)	Œufs, volailles	0,5	(1,0)
Céréales	14,4	(13,0)	Viande porcine	0,5	(0,8)

* Cotisations déduites

Source : rapport financier concernant le FEOGA et Eurostat.

LES CRÉDITS FEOGA ET LA RÉPARTITION DES REVENUS AGRICOLES

● Y a-t-il un transfert au profit des agriculteurs les plus défavorisés ? (1)

Pour éclairer d'un certain jour la répartition des crédits du FEOGA, il peut être intéressant d'en étudier l'impact au niveau des principaux systèmes d'exploitation. Nous nous limiterons à la France.

Les principales OTE (2) définies par les comptes du SCEES comportent un certain pourcentage des différentes productions : nous prendrons comme hypothèse que ces systèmes sont une approximation (insuffisante mais qui a le mérite d'exister) de la situation française. Nous affecterons à ces pourcentages divers les aides du FEOGA telles que nous les avons évaluées ci-dessus.

Les résultats obtenus nous montrent une grande diversité à l'intérieur des différentes catégories d'exploitation. Il ressort, cependant, de façon très nette que la critique à l'encontre du système de soutien des marchés par les prix est assez bien fondée : les aides sont plus importantes pour les exploitations qui ont déjà les revenus les plus importants.

Tableau 4 — Répartition par OTE des dépenses des organismes d'intervention et d'orientation (moyenne 75-76-77)

O T E	Valeur par exploitation		
	Dépenses	Revenu brut	%
Grandes cultures	18.208 F	87.646 F	21
Légumes	3.260 F	66.396 F	5
Culture + Élevage	11.745 F	47.645 F	25
Culture et élevage hors sol	3.512 F	19.351 F	18
Fruits	2.316 F	39.920 F	6
Vignes	2.383 F	30.954 F	8
Bovins viande	7.089 F	48.654 F	15
Bovins lait	7.452 F	30.269 F	25
Bovins mixtes	10.002 F	43.292 F	23
Ovins	1.863 F	14.387 F	13
Volailles	1.452 F	21.046 F	7

1. Nous reprenons pour cette partie un travail effectué par Yves MADELINE, Ingénieur à la Confédération Nationale de l'Élevage.

● Même lorsque les transferts sont importants, les bénéficiaires peuvent être essentiellement les utilisateurs de produits agricoles : exemple de la viande bovine.

Certaines critiques concernant la politique agricole commune se polarisent sur les secteurs qui coûtent cher et qui posent des problèmes d'excédents structurels. Nous avons pu constater que, ramenées en valeur par exploitation, les dépenses pour le secteur laitier par exemple, sont à un niveau plus faible qu'il n'apparaît. Mais il serait intéressant d'étudier aussi un secteur où l'intérêt des producteurs est encore beaucoup plus mal défendu. La viande bovine constitue à ce propos un bon exemple de politique «alimentaire» par opposition à une politique «agricole» favorable aux producteurs.

Il ne faut pas oublier que surtout, en France, le «beefsteack» a remplacé le pain, dans les objectifs de consommation de la plus grande partie de la population. C'est devenu un produit «stratégique» dans la mesure où il représente le point de mire pour les revendications de nombreuses catégories sociales.

De fait, son importance «psychologique» dépasse son importance réelle. C'est, en effet, un produit acheté fréquemment et prisé socialement. Une hausse importante entraînerait automatiquement des revendications salariales très rapides, revendications qui sont perçues comme de nature à remettre en cause la compétitivité de l'industrie française sur les marchés extérieurs.

L'enjeu est donc important.

Il ne faut pas oublier non plus que la viande bovine est encore, pour sa plus grande part, un sous-produit du lait (70 % en France). Il y a beaucoup moins d'éleveurs spécialisés en production de viande que de producteurs laitiers (200.000 en France contre 500.000).

Ces deux caractères de produit stratégique à la consommation et de sous-produit à la production expliquent certaines particularités de la gestion du marché de la viande bovine.

2. Orientation Technico-Économique.

● **Une gestion du marché apparemment «aberrante»**

Le marché communautaire de la viande bovine est bien plus facile à gérer que la plupart des autres marchés dans la mesure où jusqu'à cette année, la production a été inférieure aux besoins de la consommation. Il suffisait donc de contrôler efficacement le commerce extérieur pour stabiliser le marché. En fait, on constate que depuis que l'on dépense de l'argent pour gérer ce marché, c'est-à-dire, depuis 1974, le prix n'a cessé de diminuer à la production et les stocks n'ont cessé d'augmenter.

Faut-il attribuer cela à l'incompétence des gestionnaires nationaux ou européens ? Nous répondrons à cette question par la négative en précisant que, grâce à cette gestion qui paraît aberrante, **le prix à la consommation a évolué de façon «raisonnable».**

Les mécanismes de soutien du marché sont peu différents dans leur principe de ceux des céréales, un certain nombre de modalités techniques en diminuent toutefois l'efficacité, mais surtout la préférence communautaire est mal assurée.

Les contingents d'importations «dérogatoires» ont été tous les ans augmentés. Ils atteignent 450.000 tonnes en 1980. La CEE se donne ainsi la possibilité d'importer 6 à 7 % des besoins de la consommation à bas prix. Ces importations ne sont pas compensées par une politique d'exportation systématique. Les restitutions sont à un niveau trop bas pour qu'un opérateur puisse exporter directement sans passer par l'intervention. Or, il a été décidé que les viandes d'intervention devraient rester au moins 5 mois en stocks avant de pouvoir être revendues. Toute la mécanique communautaire pousse ainsi à la constitution d'un stock permanent de viande bovine.

L'intervention est utilisée pour faire baisser les prix

Dans la mesure où les importations étaient supérieures aux besoins du solde production-consommation, il aurait été indispensable de dégager les stocks d'intervention sur le marché international. Ce n'est pas la solution qui a été adoptée et pendant les 6 dernières années, c'est environ 300.000 tonnes par an qui ont été revendues à perte sur le marché intérieur, créant une concurrence supplémentaire pour la production. En 1978, la CEE a remis en vente une quantité plus importante de viandes qu'elle n'achetait pas pendant le même temps ! En additionnant ces 300.000 tonnes aux importations, **la Communauté européenne a organisé la concurrence en mettant sur le marché la valeur de 10 à 11 % des besoins de la consommation à des prix nettement inférieurs** à ceux que l'on se fixait comme objectif à atteindre, en début de campagne. Ajoutons à cela que le maintien d'un stock permanent important est un volant de sécurité qui a un impact non négligeable sur la stagnation des cours.

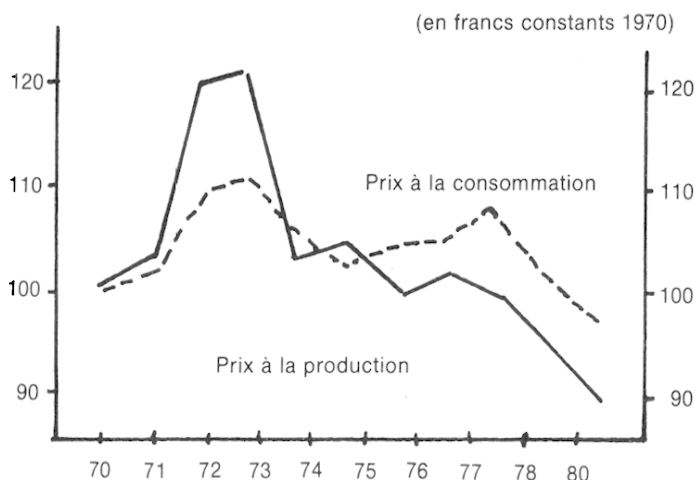
Même, en France, qui est le plus important producteur de la CEE, la politique menée a eu pour but de fournir de la viande au prix le plus bas à la consommation, quitte à en favoriser l'augmentation en quantité (+ 14 % en 5 ans).

La préoccupation essentielle a été d'éviter les augmentations de prix tout en assurant un approvisionnement qualitativement très supérieur aux consommateurs. Actuellement, en effet, les Français consomment environ 300.000 tonnes d'arrières non compensées contre 100.000 tonnes en 1966. Cela signifie que les Français ont accru leur consommation de viandes à griller (viandes «de luxe») sans pour autant augmenter leur consommation de viande à bouillir. Cela a été rendu possible par un accrois-

sement des échanges avec nos partenaires de la CEE. Cette opération a été onéreuse en matière de balance des paiements mais elle s'est faite sans augmentation excessive de prix. **Le prix du pain a augmenté de 26 % de plus en 10 ans que le prix du steak!** (Indice du pain 315 en 1980 contre 249 pour les viandes à rôtir - Comptes INSEE, base 100 en 1970).

De ce fait, en France, le prix à la production a augmenté de 10 % moins vite que l'inflation depuis 1970 et de 30 % moins vite depuis 1973.

Évolution comparée des prix en bœuf à la consommation et à la production



La France s'est montrée «prudente» dans le cadre de la législation communautaire. L'intervention a été relativement moins importante que dans beaucoup d'autres pays de la CEE. **La France «récupère» de ce fait une partie insuffisante des crédits FEOGA pour la viande bovine.**

	Part dans les crédits FEOGA	Part dans la production CEE
RFA	31 %	21 %
Irlande	18 %	3 %
France	14 %	26 %

La France a maintenu, pendant de nombreuses années, **des montants compensatoires monétaires importants.** Cela a empêché une augmentation plus normale des prix. Aussi, la France a-t-elle été obligée, pendant de nombreuses années, d'accorder diverses primes à la vache pour compenser les insuffisances de revenu ainsi créées. Il est intéressant de noter que le gouvernement français a préféré adopter cette solution pourtant plus coûteuse pour le budget national plutôt que de risquer une augmentation des prix de la viande en transférant une partie des dépenses au niveau du FEOGA.

La France s'est servi des aides à l'économie contractuelle (contrats FORMA puis ONIBEV) pour soutenir le revenu des producteurs «modernistes» surtout spécialisés dans le taurillon. Pour cette action aussi le gouvernement a préféré dépenser des crédits nationaux

importants plutôt que de risquer une augmentation des prix par une intervention à un niveau plus élevé. Cette politique, destinée primitivement à encourager l'organisation économique contractuelle, est devenue, au fil des années, une politique de complément de revenu.

- La France a maintenu, en plus de la réglementation communautaire, le système de taxation des prix de détail élaboré en 1945, qui a eu pour objectif principal de peser sur les prix des morceaux à rôtir, quitte à en favoriser la consommation au détriment des viandes à bouillir. Ceci a, bien entendu, eu un effet négatif sur la balance des paiements.

En conclusion, sur la viande bovine, il est intéressant de voir comment à partir d'une réglementation qui semble favorable aux producteurs, il est possible, dans la gestion courante du marché, de privilégier l'aspect prix à la consommation. Cela permet de relativiser certaines idées qui sont propagées sur le coût de la politique agricole. Dans le tableau (infra) sur les indices de prix depuis 1970, on peut constater que le prix de la viande bovine, produit «soutenu» a augmenté moins rapidement que celui de la viande chevaline et beaucoup moins rapidement que celui des poissons frais, produits qui n'ont pas «bénéficié» d'une politique nationale ou communautaire.

ANNEXE

Évolution des prix à la consommation depuis 1970 pour quelques produits alimentaires en France

	1979	1980		1979	1980
Indice général	211,3	250,7	Viande de veau	206,0	223,7
Alimentation	231,5	251,9	- à rôtir	205,0	222,7
Produits céréales	255,0	286,1	- à braiser	213,5	230,7
Viandes et poissons	220,2	240,0	Mouton	225,3	238,9
Viandes de bœuf	229,3	248,1	Cheval	236,1	262,9
- à rôtir	229,6	248,8	Poissons	274,9	293,5
- à braiser	222,9	239,1	Automobiles	242,8	274,9

BMS - INSEE, Indice 100 en 1970.

CONCLUSION

Les objectifs de la Politique Agricole Commune sont contradictoires puisqu'il faut à la fois assurer un revenu satisfaisant aux producteurs et fournir des produits abondants et bon marché aux consommateurs.

Il n'est donc pas étonnant que les critères de répartition des crédits du FEOGA ou des états soient différents selon les produits concernés. Ceux-ci sont quelquefois mal acceptés par des producteurs qui se sentent «sacrifiés» à d'autres intérêts.

Ainsi certaines critiques à l'encontre de la PAC sont injustifiées. L'augmentation rapide des dépenses n'est pas seulement la conséquence d'une exigence anormale des producteurs en matière de revenu. Elle est souvent due, au contraire, à la poursuite d'objectifs contradictoires, ce qui donne à la PAC son aspect apparemment incohérent. Les arbitrages dans la distribution des crédits sont de plus faits au profit des secteurs non agricoles.

A ce propos, M. Adrien RIES faisait remarquer, lors d'un récent exposé devant le SNIA, qu'il fallait mettre à l'actif de la PAC un certain nombre de faits positifs :

- «La consommation des produits alimentaires a connu une amélioration quantitative et qualitative d'une ampleur jamais connue dans le passé».

- «Une telle évolution profitable aux consommateurs a été obtenue par un accroissement de 150 % des échanges à l'intérieur de la CEE de 1973 à 1980 et par une augmentation de la production agricole de 2,5 % par an». Cela est le résultat d'une progression considérable de la productivité, mais cela a entraîné un vaste mouvement de

transfert de main d'œuvre «au cours de la période 1960-1975, un agriculteur a disparu en moyenne chaque minute dans la communauté». Il est évident que la poursuite d'une évolution aussi rapide, pour souhaitable qu'elle soit au niveau de la croissance économique, ne peut que poser des problèmes aux producteurs dans la situation de crise économique actuelle.

Dans cet esprit, il serait urgent que l'on délaïsse les polémiques stériles sur l'agriculture «assistée» pour approfondir l'impact des mesures de politique agricole sur le reste de l'économie. Malgré la diminution très rapide de la population active agricole dans la CEE (8 % du total en 1980), «l'agri business» reste la première branche d'activité de la communauté. M. RIES ajoutait, à ce propos, que «sur le plan de la sécurité des approvisionnements, non seulement l'Europe a été mise à l'abri de toute pénurie physique des denrées alimentaires de base, mais elle a été également protégée des mouvements spéculatifs des marchés mondiaux».

Ajoutons que la CEE produit désormais autant de produits agricoles que les USA sur un territoire 5 fois plus petit.

Pour ce qui concerne la France, les exportations de produits agro-alimentaires en 1981 pourraient être aussi importantes que l'ensemble des exportations de produits industriels.

Ces résultats satisfaisants pour l'économie générale devraient être davantage pris en compte lors des discussions sur les crédits du FEOGA. Cela permettrait aux producteurs de mieux faire entendre leur voix.